

183 EUROS POUR LES UNS...

RIEN POUR LES AUTRES !!!

Les faux-semblants du Ségur sur fond de réorganisation du temps de travail



Jeudi 15 octobre 2020 à 10 heures

Grève et rassemblement devant
le Conseil départemental de Vaucluse,

place Viala - AVIGNON

«L'accord historique du Ségur de la Santé» signé par trois organisations syndicales

(CFDT, FO et UNSA) n'empêche pas deux des signataires (FO et CFDT) à appeler à la mobilisation (le 14/10 pour l'une et le 05/11 pour l'autre) après s'être rendu compte qu'ils avaient fait de leurs collègues du médico-social (hors EHPAD) des **dindons de la farce...**

Leur responsabilité est grande car le Ségur, en écartant les agents du social et du médico-social du bénéfice de l'augmentation de 183 euros (et 160 pour le secteur privé) entérine de fait une iniquité entre salariés de même profession et de même statut... En effet, une infirmière (ou une aide soignante) en maison d'accueil spécialisée percevra dès mars 2021, 183 euros de moins que sa collègue en unité de soins et ce y compris dans le même établissement.

L'exclusion du social et du médico-social intervient au même moment où dans le cadre du projet de décentralisation, de nombreux élus réclament l'octroi aux départements de tout le secteur médico-social. De là à faire sortir les agents concernés du champ de la fonction publique hospitalière... et par ricochet (hormis pour les EHPAD) leur exclusion du Ségur...

Quant à l'augmentation salariale, elle est à relativiser, tant le retard de niveau de vie cumulé est important. A titre d'exemple, par rapport aux soignants des autres pays de l'OCDE, l'infirmière française se situe en bas de tableau (23e sur 33). Interpellé par des soignants sur le manque de moyens, le mardi 6 octobre, Emmanuel Macron a répondu que ce n'était pas une question de moyens mais d'organisation.

Le second volet du Ségur est d'ailleurs axé sur la réorganisation du temps de travail sur un volume annuel visant à imposer une disponibilité totale, y compris du jour au lendemain, ce qui conduirait à de.

nouvelles tensions et dégradations des conditions de travail. Mesures qui s'appliquent **aussi** aux agents du médico-social.

Quant à Emmanuel Macron, il y a 2 ans déjà, il avait répondu à l'interpellation d'une aide-soignante de la même manière : « Il n'y a pas d'argent magique... ». Au regard des mesures légitimes prises à l'égard des entreprises, des commerçants et autres particuliers victimes de la perte de leur activité, on peut sérieusement se poser la question. Dans ces cas présents, il y a bien de « l'argent magique », tout comme les mesures déjà initiées favorisant l'allègement fiscal aux entreprises et aux plus riches, comme les 20 milliards d'euros par an du CICE* dont l'efficacité est quasi nulle en matière d'emplois ou les 4.5 milliards de défiscalisation du capital par la suppression de l'ISF... S'il n'y a pas « d'argent magique » pour la santé, le Ségur n'a pas oublié le secteur privé, y compris le secteur lucratif, en leur octroyant plus de 2.5 milliards sans inviter celui-ci à être plus réservé dans l'octroi de dividendes à ses actionnaires (hormis Korian confronté à une gestion catastrophique du Covid 19 dans ses EHPAD).

Depuis des décennies, la santé publique n'est vue que sous son aspect comptable, ce qui s'est traduit par des suppressions d'activités, de postes et de lits. Des années de politique d'austérité ont contribué à dégrader les conditions d'hospitalisation et de travail des soignants, avec comme conséquence un manque d'attractivité pour nos métiers et de nombreux départs vers d'autres horizons professionnels.

La crise sanitaire de ces derniers mois aurait pu être l'occasion pour l'actuel gouvernement de rompre avec les politiques mortifères vis-à-vis de l'hôpital public et des autres secteurs de notre champ d'activité.

Cela n'a, hélas, pas été le cas.

Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation. Rendez-vous le

JEUDI 15 OCTOBRE 2020 à 10 heures